





Organisateurs d'évènements

TRIONS SUR NOS MANIFESTATIONS!

Comment gérer vos déchets?







LES PRESTATIONS

En tant Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC) s'est engagé à augmenter les performances de tri et à réduire la quantité de déchets produits sur les événements et manifestations du territoire. Pour ce faire, nous vous proposons tout un ensemble de prestations :

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ des organisateurs

Le SMTC propose d'accompagner les organisateurs dans la mise en place du tri sur leur manifestation :

- ✓ Intervention lors des réunions de préparation, pour former et informer le référent déchets et les bénévoles sur le tri et l'utilisation du matériel de collecte ;
- ✓ Etablissement (ou approfondissement) d'un diagnostic déchets de la manifestation avec les agents du SMTC en vue du dimensionnement de l'éventuelle prestation (matériel à mettre en place, organisation des collectes, etc.);
- Mise à disposition de documents de sensibilisation et d'affiches signalétiques à l'usage des bénévoles.

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL DE TRI ET DE COLLECTE

LES SUPPORTS DE SACS ET TOTEMS « POINT TRI »



Mises à disposition du public et/ou des exposants, ces poubelles de tri permettent de séparer facilement ordures ménagères (couvercle gris / sacs noirs*) et déchets recyclables (couvercles jaunes / sacs jaunes*). Légers, peu encombrants et facilement maniables, les supports de sacs possèdent une signalétique adaptée aux déchets des manifestations (texte trilingue + visuel). Ils sont particulièrement adaptés pour l'utilisation en intérieur ou pour la mise en place du tri sur les stands (marchés aux puces, marches gourmandes, etc.).

* Seuls les sacs jaunes sont fournis par le SMTC.

La location des supports et totems est gratuite.

LES BACS DE COLLECTE

Le SMTC met à disposition des bacs supplémentaires temporaires pour pouvoir gérer le volume de déchets supplémentaires produits par la manifestation. A ce titre :

La location et la collecte des conteneurs ordure ménagères (bacs gris) sont consenties à titre gracieux si le volume d'ordures ménagères n'excède pas 200L et si le tri des emballages et des biodéchets est mis en place.



Dans le cas où le volume d'ordures ménagères à collecter excède 200L :

- ✓ <u>Si le tri des emballages et des biodéchets est mis en place, les 200 premiers litres ne sont pas facturés</u> (Tarif "Eco-Exemplaire) et les conteneurs ordures ménagères sont facturés sur la base de 0,085 euros le litre (= tarifs fixes en fonction du volume des bacs) ;
- Si le tri n'est pas mis en place (emballages et/ou biodéchets jetés avec les ordures ménagères), les conteneurs ordures ménagères sont facturés sur la base de 0,085 euros le litre, dès le premier litre (Tarif Normal, voir page 5).

La location et la collecte des bacs de tri sélectif (jaunes) et de biodéchets (marrons) sont assurées gratuitement.

Attention : si le contenu du bac n'est pas conforme en nature ou en volume, le coût sera majoré.

La prestation comprend:

- √ L'étude du cas particulier (diagnostic sur demande);
- ✓ La préparation de la convention ;
- ✓ La communication et/ou la sensibilisation des bénévoles (sur demande) ;
- ✓ La mise à disposition du matériel de tri et de collecte ;
- ✓ Une aide pour la répartition des bacs sur le site (sur demande) ;
- ✓ Les 3 collectes (Ordures ménagères, biodéchets et tri sélectif);
- ✓ Un bilan des opérations et de la qualité du tri (sur demande).

La prestation ne comprend pas :

- La livraison des bacs ;
- L'enlèvement et le retour des bacs au SMTC ;
- Le nettoyage des bacs ;
- La collecte du verre

 (à déposer dans les bornes
 à verre du territoire ou
 en déchetterie).

<u>Conditions pour</u> bénéficier des prestations :

- ✓ Evènement organisé sur le territoire du SMTC;
- ✓ Collecte des déchets assurée par le SMTC;
- ✓ Demande formulée 1 mois au plus tard avant la date de l'événement

Mode d'emploi:

- Vous remplissez le formulaire disponible en ligne (www.smtc68.fr) et vous le retournez au SMTC à l'adresse contact@smtc68.fr au moins 1 mois avant le début de l'événement.
- 2 A réception du formulaire, nous vous contacterons pour étudier et valider avec vous la nature de la prestation (volumes, nombre de bacs et tarifs).
- 3 Une convention est établie pour officialiser la demande et valider le coût de la prestation.
- 4 Vous venez retirer le matériel au SMTC (prévoir un véhicule adapté).
 - ⇒ Jour fixé à l'avance avec nos équipes
- Suivant les demandes, nos équipes interviennent pour informer et sensibiliser le personnel et les bénévoles en amont de l'événement.
- 6 Les bacs d'ordures ménagères, de biodéchets et/ou de tri sont collectés par le SMTC.
 - ⇒ Jours et points de collecte définis avec nos équipes
- Une fois collectés, vous nous rapportez les bacs au SMTC (prévoir un véhicule adapté).
 - ⇒ Jour fixé à l'avance avec nos équipes



LES DÉMARCHES

COMMENT ORGANISER LE TRI?

LES SUPPORTS DE SACS, TOTEMS « POINT TRI » ET CENDRIER



Matériel à l'usage du public et des exposants

✓ Mise à disposition matériel + sacs jaunes gratuits

Rôle de l'organisateurs et des bénévoles

- ✓ S'assurer de la qualité du tri et retirer les erreurs si nécessaire
- ✓ Changer les sacs dès qu'ils sont pleins
- Créer la question propre à l'évènement pour le cendrier à choix !

LES BACS DE TRI (EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS)





660 LitresL = 126,5 cm
P = 83,5 cm
H = 117 cm



340 LitresL = 62 cm
P = 85 cm
H = 109,5 cm

ATTENTION: Ces bacs ne sont pas destinés au public!

Modalités de prêt

- ✓ Mise à disposition des bacs + sacs jaunes gratuits
- ✓ Collecte gratuite

Rôle de l'organisateurs et des bénévoles

- √ S'assurer de la qualité du tri et retirer les erreurs si nécessaire
- ✓ Sortir les bacs à la date et au lieu prévus pour la collecte

LES BACS BIODECHETS



★ Modalités de prêt

- ✓ Mise à disposition des bacs + housses biodéchet gratuites
- ✓ Collecte gratuite

Rôle de l'organisateurs et des bénévoles

- ✓ S'assurer de la qualité du tri et retirer les erreurs si nécessaire
- ✓ Sortir les bacs à la date et au lieu prévus pour la collecte

LES BACS A VERRE





<u>ATTENTION</u>: Les contenants en verre ne sont pas collectés, ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes à verre.

Rôle de l'organisateurs et des bénévoles

✓ S'assurer de la qualité du tri et retirer les erreurs si nécessaire

LES BACS ORDURES MENAGERES



660 Litres 56,10 € L = 126,5 cm P = 83,5 cm

H = 117 cm



240 LitresL = 58 cm
P = 73 cm
H = 108 cm

180 Litres 15,30 €L = 48 cm
P = 72,5 cm
H = 108 cm

ATTENTION: Ces bacs ne sont pas destinés au public!

★ Modalités de prêt

- ✓ Mise à disposition des bacs
- Collecte payante pour les déchets non-valorisables

Rôle de l'organisateurs et des bénévoles

√ S'assurer que les déchets soient bien déposés en sacs

+ D'infos? Des questions? Contactez-nous:

© 0389 75 29 05 ⊠ contact@smtc68.fr



En ligne! www.smtc68.fr

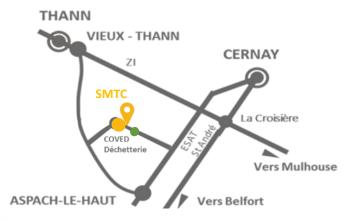


Téléchargez notre formulaire de demande de bacs. qui simulera la prestation associée à vos besoins et aux caractéristiques de votre événement.

Un Kit d'affiches de tri à l'usage des organisateurs est également disponible sur demande



Où nous trouver?





31 rue des Genêts Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH







POUR ALLER + LOIN

Je m'engage à réduire les déchets

Le SM4 accompagne les manifestations du territoire dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets : conseils, documentation, aide à la lutte contre le gaspillage alimentaire, subventions à l'achat de vaisselle

réutilisable ou compostable... Le SM4 a la solution à vos projets de réduction!

Pour + d'informations contactez le SM4 : www.sm4.fr

A lire: Mon évènement Zero Waste (Zéro Déchet) http://www.sm4.fr/ged/201506-kitevenementiel.pdf



Je m'engage pour un événement écologiquement responsable 👣



Pour organiser un événement éco-responsable dans sa globalité (transport, énergie, consommation d'eau... etc.), contactez l'association **Eco-manifestation Alsace** : http://ecomanifestations-alsace.fr/

A lire: « Notice pour une Eco-Manifestation »

http://eco-communication.ademe.fr/sites/default/files/notice-eco-manifestation.pdf

« Guide pour des manifestations responsables »

https://www.gironde.fr/sites/default/files/2017-03/quide manifs responsables 2010.pdf